RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (Consultation partielle)

Municipalité de Saint-Julien

en vigueur pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026

Avertissement: Les informations présentées ici sont sujettes à modifications sans préavis. Elles correspondent au contenu du rôle de la municipalité en date du **2025/02/12 15:59:51**. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Imprimé le 2025-02-18 11:30:03

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1394 chemin de Saint-Julien

Cadastre(s) et numéro(s) de lot: **5692098, 5692099, 5692538, 6308097**

Numéro de matricule: 3393 17 0302 0 000 0000

Utilisation prédominante: LOGEMENTS
Numéro d'unité de voisinage: 8001
Dossier nº: 324

2. Propriétaire

Nom:

Statut aux fins d'imposition scolaire:

Adresse postale:

Date d'inscription au rôle:

Condition particulière d'inscription:

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal		
Mesure frontale:	1 139.72 m	Nombre d'étages:	1	
Superficie:	1 426 054.30 m ²	Année de construction:	1977	
Zonage agricole:	En entier	Air d'étages:	389.10 m ²	
		Genre de construction:	À étage mansardé	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Lien physique:	Détaché	
,		Nombre de logements:	1	
Superficie totale:	1 423 054.30 m ²	Nombre de locaux non résidentiels:	0	
Superficie en zone agricole:	1 423 054.30 m ²	Nombre de chambres locatives:	0	

4. Valeur au rôle d'évaluation

Rôle courant	(2024.	2025	et 2026)

 Date de référence au marché:
 2022/07/01

 Valeur du terrain:
 406 700 \$

 Valeur du bâtiment:
 378 500 \$

 Valeur de l'immeuble:
 785 200 \$

Rôle antérieur (2021, 2022 et 2023)

Valeur du terrain au rôle antérieur:

Valeur du bâtiment au rôle antérieur:

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:

425 300 \$

425 300 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: **785 200 \$** Valeur non imposable de l'immeuble: **0 \$**

Répartition des valeurs		Source législative			
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa	
Terrain imposable exempt de taxe scolaire	24 000 \$	Loi sur la fiscalité municipale			
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	140 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1	
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	242 400 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2	
Bâtiment imposable	343 500 \$	Loi sur la fiscalité municipale			
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	35 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1	
Immeuble imposable de l'EAE situé hors d'une zone agricole (cat. imm. agricoles)	367 500 \$	Loi sur la fiscalité municipale			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	175 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a	

Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. forestiers)	242 400 \$	00 \$ Loi sur le MAPA		36.0.10	1f
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législativ			
Imposabilité	Montant	Nom de la loi		Article	Alinéa
Terrain imposable exempt de taxe scolaire	24 000 \$	Loi sur la fiscalité municipale			
Terrain non imposable de l'EAE	329 336 \$	Loi sur la fiscalité municipale		231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	53 364 \$	Loi sur le MAPA		36.0.1	1
Bâtiment imposable	378 500 \$	Loi sur la fiscali	té municipale		
Immeuble imposable de l'EAE situé hors d'une zone agricole (cat. imm. agricoles)	455 864 \$	864 \$ Loi sur la fiscalité municipale			
Immeuble non imposable (compensable)	329 336 \$	5 \$ Loi sur la fiscalité municipale			
Autres informations					
Facteur comparatif:	Terrain	Bâtiment	Immeuble		
1.00 Valeur uniformisée	406 700 \$	378 500 \$	785 200 \$		

454 200 \$

942 240 \$

488 040 \$

Taxation annuelle 2025 (donnée de base: 367 500.00 \$)

Valeur uniformisée administrative

1.20

 Taxes foncières:
 6 752.72 \$

 Autres taxes et services:
 193.00 \$

 Total taxes:
 6 945.72 \$